

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2020

---

SEANCE PUBLIQUE

N° \*.- Culture – Collaboration Ville/Université de Liège –Convention de partenariat – Encarts presse et organisation pratique - Approbation – Soumettre au conseil communal.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et la décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu la présence, depuis de nombreuses années, d'une « Maison de l'ULg » à Verviers ;

Attendu, que l'Université de Liège souhaite développer et mettre à disposition de la Ville de Verviers ses savoirs et ce pour mieux se faire connaître du public verviétois ;

Attendu que cette volonté se traduira par la tenue de différentes manifestations sur le territoire communal ;

Attendu qu'elle implique la participation financière de la Ville de Verviers ;

Attendu qu'une convention liant les parties est nécessaire pour créer un climat de coopération en vue d'améliorer réciproquement les activités des parties en matière promotion de l'Université de Liège et de la Ville de Verviers ;

Vu l'inscription d'une somme de 2.199,25 Euros à l'allocation 762/12301-48 du budget ordinaire 2020 de la Ville de Verviers;

Vu l'inscription à la Modification budgétaire n°1 de 2020 d'un crédit supplémentaire de 850,75 € à l'allocation 762/12301-48 (Partenariat Ville ULg) pour arriver au total forfaitaire de 3050 et sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle ;

Vu l'avis émis par la Section de M. Chefneux en sa séance du 19 juin 2020;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

ADOPTE :

La convention de partenariat qui lie la Ville de Verviers et l'Université de Liège telle qu'annexée à la présente délibération (sous réserve de l'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de tutelle).

La convention signée sera envoyée à l'ULg.

PAR LE CONSEIL :

PROJET soumis au Conseil communal